



**HAL**  
open science

## Histoire de l'art

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Histoire de l'art. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029861

**HAL Id: hceres-02029861**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029861>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°441



Histoire de l'Art

de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Eric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

### Experts :

Mme Valérie ARRAULT, Université Paul Valéry - Montpellier 3

Mme Joëlle CAULLIER, Université Lille 3

Mme Emmanuelle EBEL-JOST, Adoc Mètis - Strasbourg

Mme Emmanuelle GARNIER, Université de Toulouse

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

### Délégué scientifique de l'AERES :

M. Daniel DURNEY

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Histoire de l'Art* (ED 441) est la seule ED d'Île-de-France monodisciplinaire dans le domaine de l'histoire de l'art. Elle offre un panorama complet en matière de direction de thèses préparées en histoire de l'art moderne et contemporain. Elle accueille 224 doctorants pour 31 HDR, dont 14 sont rattachés à titre dérogatoire. Elle est intégrée au Collège des écoles doctorales de Paris 1, et au PRES hautes études Sorbonne arts et métiers (héSam).

D'après le dossier fourni, elle s'adosse à deux centres de recherche : l'HiCSA (EA 4100 : Histoire culturelle et sociale de l'art) et le LAMOP (UMR 8589 : Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris), au titre d'un unique rattachement individuel pour ce dernier. Elle entretient de nombreuses relations avec l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), l'École du Louvre, les différents établissements du Labex CAP (Création, Arts et Patrimoine), ainsi qu'avec plusieurs organismes installés à l'étranger (École française de Rome, Villa Médicis, École française d'Athènes, etc.).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

### Fonctionnement et adossement scientifique

L'adossement scientifique tel qu'il est décrit traduit un fort déséquilibre et de nombreuses imprécisions. Le dossier fourni mentionne deux équipes : (HiCSA et le LAMOP) mais en réalité, l'école s'adosse à une seule unité de recherche, tous les autres rattachements (14 HDR sur 31) opérant à titre individuel et dérogatoire. Même dans le cas du LAMOP (UMR 8589), on n'a pas affaire au rattachement d'un laboratoire, ni même d'une équipe interne : il semble même que le seul encadrant relevant de Paris 1 et présenté comme membre de cette UMR relève en réalité de l'UMR 7041 (ARSCAN) - un autre membre du LAMOP est mentionné, mais à titre dérogatoire (le support de son poste se trouve dans une autre université et cet encadrant appartient à une autre ED). Pour le reste, près de la moitié des directeurs de recherche relèvent d'autres structures qui ne sont impliquées que de façon fort variable dans la vie de l'école : l'UMR 8167, deux écoles d'architecture, USR InVisu. La direction de l'ED n'a pas pris toute la mesure des problèmes que pose une telle organisation. Il faudrait s'assurer que les dérogations accordées aux directeurs de thèse extérieurs au périmètre proprement dit de l'ED n'aient pas d'effets négatifs sur l'accueil des doctorants concernés. On doit se demander si une telle proportion de rattachements dérogatoires est souhaitable et autant que possible garantir la solidité de l'accompagnement scientifique par des conventions.

Cet émiettement de la direction renforce paradoxalement le monopole de l'HiCSA qui, pour les doctorants comme pour beaucoup d'encadrants, apparaît comme unique laboratoire d'adossement, de sorte qu'il existe une confusion permanente entre le laboratoire et l'ED, qui empêche cette dernière de mettre en avant ses réalisations propres.

Cette ambiguïté se ressent dans la politique scientifique de l'ED qui ne peut définir clairement des axes à orientation transdisciplinaire. C'est ainsi que, paradoxalement, cette politique ne se définit qu'après observation des sujets de thèse (comme l'indique le dossier) et non, comme ce devrait être le cas, en amont. De ce fait, l'ED ne peut tirer pleinement profit de la richesse exceptionnelle qu'offre le site, et fédérer de façon pleinement satisfaisante le potentiel parisien en matière d'histoire de l'art, de muséologie, etc. Elle n'entretient pas de relations avec les autres ED du PRES (l'ED 279 *Arts Plastiques, esthétique et sciences de l'Art*, par exemple), en dehors de celles que structure le Collège des écoles doctorales de Paris 1.

La politique internationale demande également à être affirmée. L'ED a certes noué des partenariats importants avec diverses institutions étrangères (Universités de Leyde et de Columbia), et 50 % du budget sont dévolus à la mobilité, mais le dossier ne fait apparaître que 12 co-tutelles en cours, ce qui reste limité.

Le conseil a été mis récemment en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006. Il est composé de façon judicieuse quant aux personnalités extérieures (pour moitié compétentes dans le domaine scientifique et pour moitié émanant du secteur socio-professionnel). En revanche, le directeur n'est assisté d'aucun Bureau exécutif, ni d'aucun adjoint.

Les moyens mis à la disposition de l'ED sur le plan financier (25 000 €) et humain sont clairement insuffisants : pour l'encadrement en personnel, elle ne dispose que de 40 % d'un équivalent temps plein, répartis entre 1 BIATSS



catégorie B à 10 % pour la gestion financière et une Ingénieure d'étude (IGE) à 30 %. Alors même que le précédent rapport déplorait que le directeur ne soit assisté que d'un personnel à mi-temps, la situation s'est encore dégradée. L'IGE qui, pour 30 % d'un temps plein, assure toutes les tâches d'appui au directeur de l'ED est particulièrement efficace. Mais cette personne se trouve mise en danger par la charge de travail démesurée qui s'abat sur elle et par la confusion qui s'établit *de facto* entre l'ED et l'HiCSA, puisqu'elle assure également pour le reste de son temps le secrétariat de l'HiCSA.

Même si le directeur n'a pas de bureau (à la différence de l'IGE), les locaux - la salle de documentation (192 m<sup>2</sup> et quatre salles de réunions) sont agréables et fonctionnels. Ils participent grandement auprès des doctorants à l'image de leur école. La communication tant interne qu'externe (site web, liste de diffusion) est efficace.

La charte des thèses mériterait d'être revue ainsi que la politique de choix des sujets de thèse. Des pratiques liées à des habitudes anciennes (sujet élaboré par le doctorant) laissent parfois la place à d'autres approches, certains directeurs recrutant à présent les doctorants en fonction des programmes qu'ils ont à mener. Le recrutement des doctorants est organisé de façon satisfaisante (directeur de thèse => directeur d'équipe => ED => Présidence). Des concours sont organisés pour l'obtention des contrats doctoraux (expertise des dossiers des candidats, puis audition des candidats pré-sélectionnés).

### Encadrement et formation

L'encadrement des doctorants s'appuie sur quelques éléments forts : la demi-journée de rentrée, une collection pour la publication des manifestations scientifiques (*Histo.art*), une moyenne de six contrats par an. Il reste que seuls 16 Professeurs des Universités ou HDR sont effectivement membres « de droit » de l'ED, les autres étant, comme on l'a dit, directeurs à titre individuel et dérogatoire. Cette situation engendre de grandes inquiétudes pour les années à venir.

La formation proposée aux doctorants n'est encore qu'à l'état de projet. Ils participent à des séminaires organisés par d'autres structures (laboratoires hors du périmètre, USR InVisu). Il existe un séminaire commun avec l'ED 124 (Paris 4). Les formations transdisciplinaires sont prises en charge par le Collège des écoles doctorales. En ce qui concerne la formation des contractuels chargés de missions complémentaires, l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne a choisi de maintenir le CIES, auquel l'école doctorale délègue ses responsabilités en la matière. L'ED semble n'avoir qu'une idée vague de ce que sont les Doctoriales : elle dit préférer « organiser de nombreuses journées au lieu de sessions sur plusieurs jours », mais il ne semble pas que ces journées mettent en relation les doctorants avec des acteurs du monde socio-économique. En résumé, l'ED ne s'investit pas suffisamment dans la formation de ses doctorants, que celle-ci soit transdisciplinaire ou professionnelle, s'agissant là pourtant d'une des plus importantes missions d'une école doctorale (article 4 de l'arrêté du 7 août 2006).

Il reste néanmoins plusieurs points extrêmement positifs qui permettent de tempérer ces observations. L'ED est organisatrice locale de la mise en place du « Nouveau Chapitre de la Thèse ». Ses doctorants sont très actifs et font preuve d'un grand esprit d'initiative. Regroupés en plusieurs associations, ils élaborent ou participent à l'élaboration de nombreuses journées d'études. Certes, ces journées sont plus liées à l'activité de leur directeur de thèse qu'à celle de l'ED proprement dite. Mais pour les mettre en œuvre, l'ED, à travers l'IGE toujours disponible, leur offre un accompagnement au montage de projet qu'on pourrait présenter comme une formation à l'insertion professionnelle parfaitement pertinente et qui mériterait d'être valorisée comme telle.

La durée des thèses paraît être un peu longue (6 ans) et mentionnée de façon un peu imprécise. Il faudrait peut-être favoriser chez les doctorants (et chez certains directeurs de thèse) une meilleure prise de conscience de la nécessité de soutenir dans un délai raisonnable. On pourrait suggérer de mettre en place des comités de suivi de thèse ou toute autre forme d'aide à la réalisation d'une thèse. En ce qui concerne les taux d'encadrement, on note un effort pour rentrer dans la norme imposée par Paris 1. Toutefois, la moyenne cache des disparités importantes, sachant qu'un grand nombre d'HDR encadrent une vingtaine de doctorants, le maximum étant de 33 doctorants.

### Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est effectué directement par l'ED avec le soutien des directeurs de recherche. Il donne des résultats satisfaisants. Le taux de réponse aux enquêtes est excellent pour les Sciences Humaines et Sociales ou SHS (93 %), l'insertion des docteurs dans l'enseignement supérieur est très bon (41 % en moyenne) et en progression. Il reste très peu de demandeurs d'emploi trois ans après le doctorat, et une proportion satisfaisante de jeunes docteurs poursuivent leur carrière de chercheur avec un post-doctorat (16 %). De tels résultats sont remarquables compte tenu des faibles moyens mis à la disposition de l'ED. Le fort sentiment d'appartenance des doctorants à leur école et à leur discipline est vécu par les doctorants comme un facteur positif d'insertion. L'unité de lieu et de discipline favorise la mise en œuvre d'un réseau qui facilite le recrutement des jeunes docteurs par un maillage fort de relations et de contacts.

- Appréciation globale :

L'ED 441 bénéficie d'une situation exceptionnelle qui la place au carrefour de tous les organismes et institutions rattachés aux questions d'histoire de l'art (instituts, écoles, musées, etc.). Elle bénéficie très largement de l'image forte qu'ont les doctorants et leur directeur de leur discipline scientifique, dont ils revendiquent avec force la spécificité et l'autonomie. Elle dispose de ce fait d'un outil opérationnel de qualité exceptionnelle dont elle n'a pas encore tiré tous les avantages. Il faut espérer que malgré la relative lenteur dans l'application des textes, elle arrivera à réaliser les idées mises en avant dans le projet.

- Points forts :

- L'insertion dans l'enseignement supérieur est excellente.
- L'ED dispose des partenaires prestigieux (INHA, Institut National du Patrimoine, École du Louvre, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales).
- L'activité et l'implication des doctorants se manifestent à travers le montage de projets, de journées d'études et la présence d'associations.
- L'ED s'adosse à un laboratoire de qualité dont elle peine toutefois à se dissocier.
- L'ED possède une bonne politique de communication et organise le suivi des docteurs de façon remarquable.
- Le nombre de contrats doctoraux, toutes sources confondues, est satisfaisant.

- Points faibles :

- La dotation en moyens financiers et humains est tout à fait insuffisante.
- L'adossement scientifique n'est pas pris en compte dans sa complexité.
- Le nombre d'HDR extérieurs est trop important et mal régulé, ce qui laisse craindre l'isolement de certains doctorants.
- La formation est pour l'essentiel déléguée à d'autres structures.
- Il n'y a pas assez d'efforts pour réduire la durée des thèses (absence de comités de suivi de thèse, par exemple).
- La politique scientifique n'est pas clairement définie.
- La prise de conscience du rôle d'une ED aujourd'hui au sein des institutions universitaires de recherche semble ici être bridée par des traditions.
- L'ED tarde trop à appliquer les textes qui régissent le fonctionnement scientifique et les missions des écoles doctorales.

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de donner à cette école doctorale les moyens humains et financiers dont elle a besoin.

Il est impératif de contrôler le périmètre scientifique de cette école, et au besoin de signer des conventions avec les organismes extérieurs (les écoles d'architecture notamment).

Le nombre d'HDR rattachés effectivement à l'ED est très largement insuffisant. L'établissement devrait développer une politique incitative pour pousser les Maîtres de conférences à soutenir leur HDR, et ce notamment dans les secteurs sous-dotés qui donnent lieu à des taux d'encadrement en contradiction avec le règlement de l'Université.

Il faut veiller à la mise en œuvre d'une politique de formation conforme aux textes régissant les écoles doctorales, notamment en ce qui concerne les formations transdisciplinaires et professionnelles.

Il serait opportun d'envisager la révision de la charte des thèses, de rédaction ancienne, et qui n'a pas entièrement intégré le contenu de la réforme des études doctorales engagée depuis 2006.

## Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : B
- Encadrement et formation : B
- Suivi et insertion : A+



# Observations de l'établissement





Paris, le 30 mai 2013

DIREVAL  
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : [eric.zyla@univ-paris1.fr](mailto:eric.zyla@univ-paris1.fr)

Monsieur Jean-Marc GEIB

Directeur de la section des formations et des  
diplômes de l'AERES

20, rue Vivienne

75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N°441

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 441 Histoire de l'art

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'Ecole doctorale 441 Histoire de l'art le 27 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour son travail d'évaluation et les préconisations auxquelles il a conduit. L'Université procède actuellement à l'affectation d'un personnel administratif qui se consacrera exclusivement à l'Ecole doctorale Histoire de l'art afin que l'IE puisse se consacrer à l'unité de recherche HiCSA. La faiblesse du soutien administratif a clairement été un handicap pour cette Ecole Doctorale et sa direction. D'autre part, elle relève que le comité espère que les idées proposées dans le projet pourront être pleinement réalisées.

La lettre ci-dessous donne quelques éléments de réponse et précisions apportés par l'Ecole doctorale.

### Préambule

L'ED prend acte des recommandations faites par le comité de visite mais observe que certaines des appréciations et recommandations portent sur des domaines et des enjeux qui la dépassent largement (recrutement, gestion des ressources humaines, charte des thèses, moyens humains et financiers) et relèvent exclusivement de l'Université, voire des politiques publiques en général. Lors du contrat précédent, elle a souffert du manque de moyens en personnel administratif pour faire face aux tâches qui sont les siennes. Elle attend de la tutelle une amélioration promise pour la rentrée 2013.

L'ED 441 reconnaît qu'elle ne poursuit pas des mêmes objectifs que l'équipe d'accueil HiCSA dont la présence en termes de recherche peut entraîner une certaine confusion dans l'esprit des étudiants. Dissocier clairement les opérations scientifiques entre les deux structures lui paraît un but à poursuivre, dans le respect des collaborations étroites continûment engagées, si elle peut disposer à l'avenir, comme le prévoit la tutelle, d'un personnel minimum.

### 1 Adossement scientifique.

Concernant l'adossement scientifique de l'ED, on doit rappeler que cette composition (à l'identique) a été évaluée "A+" par le précédent comité (2 ans après l'arrêté du 7 août 2006) : *Rapport de visite du 28 octobre 2009, p. 7* : "L'un des atouts majeurs de l'ED 441 réside dans son identité forte, bien distincte



quoique complémentaire de l'EA sur laquelle elle s'adosse (apparemment en parfaite entente) et fondée sur une égale implication de chacune de ses composantes (direction, CS, DR, administration et doctorants.) Cette identité profite d'une communication interne et externe efficace, qui contribue à entretenir un vivier d'excellents éléments. » La nouvelle appréciation de l'AERES (déclassement en note **B**) constitue donc un tournant incompréhensible, puisque cette situation est désormais qualifiée de « fort déséquilibre ».

### 1.1. HiCSA.

Ce déséquilibre tiendrait à un monopole de l'HiCSA. En fait il faut souligner la diversité des spécialités au sein même de cette équipe d'accueil qui fédère huit composantes à compétences scientifiques différentes (périodes, aires culturelles, médiums) et le fait que les doctorants sont encadrés par quelques uns des meilleurs spécialistes du domaine (100% de des thèses soutenues à l'ED 441 sont qualifiées par le CNU). Envisager un autre adossement entrainera le non respect de l'article 3 de l'arrêté du 7 août 2006 et pénalisera à son tour l'HiCSA : "Une unité de recherche ne participe qu'à une seule ED, sauf cas exceptionnel". On ne peut donc reprocher d'avoir des compétences rassemblées en interne à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dont l'objectif stratégique était d'éviter l'éparpillement et la dispersion des forces.

### 1.2. Pres héSam et laboratoire hors Pres

Le comité déplore une pléthore de directeurs de recherche extérieurs et non contrôlés par l'ED. Ainsi le comité fait observer que « près de la moitié des directeurs de recherche relèvent d'autres structures » que l'HiCSA, les UMR Paris 1 et les unités du périmètre, et ne seraient « impliqués que de façon fort variable ». Il ajoute une série d'observations négatives sur les conditions d'accueil des doctorants dans ce cas, évoque un véritable « émiettement des directions » et termine par mettre au premier rang des recommandations l'idée qu'il « est impératif de contrôler le périmètre scientifique de cette école ».

1.2.1. Il convient de s'entendre sur la notion de « périmètre », qui est fort variable d'après le comité. En effet, le comité reproche dans le même paragraphe à l'ED de ne pas « fédérer de façon pleinement satisfaisante le potentiel parisien en matière d'histoire de l'art, de muséologie, etc. (sic) ». Il s'agit là d'une confusion entre les missions de l'INHA, d'une part, qui a d'ailleurs vocation à fédérer le potentiel national et pas seulement parisien, et les missions de l'ED 441, d'autre part, qui n'est pas dans cette mission. L'ED de Paris IV comme celle de Paris X et de l'EHESS ont en effet la même activité, et il ne nous appartient pas plus qu'à elles de fédérer ce potentiel parisien.

1.2.2. Le comité reproche une proportion de 50% de « rattachements dérogatoires ». Cependant, les extérieurs encadrant (M. A. Northedge, Mmes Volait, Jolivet-Levy, et tous les collègues émérites) font partie du périmètre du Pres héSam sauf 3 personnes sur 31. L'ED tente de faire bénéficier au mieux et de façon « stable » les doctorants intéressés par l'histoire de l'art des compétences scientifiques présentes dans le Pres héSam, et hors de celui-ci dans le cadre d'un partenariat. Rappelons que le laboratoire InVisu est l'un des laboratoires du Pres héSam.

S'il demeure bien des directeurs hors périmètre du Pres héSam au sein des écoles d'architecture, l'observation est à corriger par le nombre de doctorants concernés : 6 étudiants sur 224 = 2,6 %. Contrairement à ce qui est affirmé, la direction de l'ED 441 a pris conscience du problème. En ce qui concerne les directeurs extérieurs, l'ED a élaboré avec l'ENSAPM un partenariat sur le long terme, structuré depuis 1997 à partir de séminaires communs aux étudiants des formations architecture et histoire de l'art/de l'architecture, au niveau doctoral (séminaire de master 2 + séminaire trimestriel spécifique). Les étudiants de Paris 1 sont invités à participer à des visites de bâtiments, à des voyages d'étude (Bordeaux, Lille pour les masters 2), New York, Bâle, Rome pour les doctorants. Les doctorants de Paris 1 bénéficient dès leur première année en thèse d'une politique d'engagement systématique pour l'encadrement des TD d'histoire, politique mise en place depuis 2000 à l'ENSAPM à partir d'un cours d'initiation à l'histoire et la théorie de l'architecture. Ils sont ensuite soutenus pour obtenir des vacances pour la participation à des séminaires de recherche, la participation ou direction d'un studio de projet ou d'un cours orienté sur la problématique de leur thèse. Selon la problématique de leur thèse, les doctorants sont invités à participer aux activités du laboratoire LIAT (Laboratoire Infrastructure, Architecture, Territoire). Plusieurs ont participé aux séminaires internes publiés et/ou aux colloques internationaux et ont publié dans les actes. D'autres ont été associés à des appels d'offres de recherche. Plusieurs sont aujourd'hui enseignants chercheurs au LIAT et



pleinement engagés dans nos programmes de recherche. L'AERES a évalué ce laboratoire, avec la note A+ pour la vie du laboratoire et A+ pour le Projet à 5 ans, A sur les autres critères.

Il convient enfin de s'interroger sur le reproche tenant à l'insuffisance du nombre de HDR rattachés à l'ED, qui est repris dans les recommandations à l'établissement. Il ne nous apparaît pas évident de recruter un nombre de directeurs très notablement supérieur à celui actuel sans faire appel à des collègues extérieurs – et donc à courir le risque de nous voir reprocher un « émiettement ».

## 2. Transdisciplinarité et attribution de sujet de thèse

Le reproche d'un manque de transdisciplinarité est régulièrement présenté, dans le fonctionnement, l'adossement, l'encadrement et la formation, enfin dans les recommandations. Or cette obligation de transdisciplinarité ne figure pas dans les textes : selon l'article 2 de l'arrêté du 7 août 2006 : "Les ED apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent". Il n'y a donc pas d'obligation de transdisciplinarité (définie dans les termes de l'AERES<sup>1</sup>) à l'agenda officiel des ED, particulièrement dans une ED qui se revendique disciplinaire comme les autres ED de Paris 1. En revanche, le caractère pluridisciplinaire de la formation est le premier souci des directeurs, et se manifeste par la diversité des sujets de thèses.

Actuellement, la politique de recrutement de thèses est clairement définie selon deux critères de sélection : l'excellence des projets et leur faisabilité. L'ED 441 entend s'engager à l'avenir dans un pilotage des thèmes et des objets de thèses en fonction des enjeux stratégiques du Pres héSam.

## 3. Mise en conformité avec les textes relatifs à la formation doctorale.

Une série de remarques concernant un certain « retard » sur les textes, constamment répété (appréciation globale, points faibles, recommandations) est inexacte. Ainsi, le Conseil n'a pas été "récemment mis en conformité" (p. 4), il l'est depuis 2007 ; il a été récemment "renouvelé". Les statuts existent depuis 2006, c'est-à-dire depuis le précédent contrat quadriennal, la gouvernance a été pensée et mise en conformité avec l'arrêté dès l'hiver 2007, y compris pour la représentation des doctorants dans les instances. Toutes les missions (art. 4) sont respectées et accomplies. Il est possible, qu'au vu de l'ampleur des tâches dans l'avenir, la prochaine direction soit étoffée.

## 4. Politique internationale.

Contrairement à ce qu'affirme le rapport, la politique internationale est un des chantiers importants de l'ED 441. Si, en matière de cotutelles, 12 reste un nombre peut-être limité (cela est dû aux difficultés multiples que nous rencontrons, en raison des demandes spécifiques de la tutelle comme des autres établissements étrangers), ces cotutelles se répartissent sur quatre continents. Il faut observer également que près de 40% des doctorants de l'ED sont d'origine étrangère et leur insertion professionnelle dans leur pays est exceptionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

*Philippe Boutry*  
Philippe BOUTRY



<sup>1</sup> Cf. *Le Référentiel de l'AERES*, mai 2012, p. 18.